

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 06 janvier 2023

ARRÊTÉ N° 2023/12

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 05 janvier 2023 de l'entreprise SEAV, sise 1013 boulevard Bernard Long à - 83170 - BRIGNOLES, représentée par Monsieur Cédric STEFANI, et agissant pour le compte de VEOLIA et de la commune,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de l'entretien, du dépannage et des travaux de curage, de pompage et de désobstruction sur l'ensemble de la commune, l'entreprise SEAV est autorisée à stationner sur le domaine public et à emprunter les voies communales en fonction des besoins lors de leurs interventions.

Article 2 :

La présent arrêté est valable pour l'année 2023.

Article 3 :

Le balisage et la signalétique des éventuels chantiers ou zones d'intervention seront mis en place, maintenus et retirés par l'entreprise SEAV qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 06 janvier 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

